

PORES ENGORGÉS

— cause réelle des boutons, points noirs et imperfections de la peau

"AU SECOURS!"
hurlent ses pores
ON NE PEUT PAS RESPIRER"

FAITES CE SIMPLE ESSAI

ordinaire pénétrant dans les pores et les obstruant. Mais, maintenant, vous n'avez plus à courir ce risque, car une idée nouvelle et ingénieuse permet à toute femme de ne poudrer son visage qu'une seule fois, le matin, et de la préserver du luisant pour toute la journée. Un peu de Mousse de Crème mélangée à votre poudre de riz préférée, la rend adhérente à votre peau, ne s'envole pas, en dépit du vent, de la pluie ou de la transpiration. La Poudre Tokalon se compose de la poudre aérée la plus fine, scientifiquement mélangée avec de la mousse de crème. C'est pourquoi la Poudre Tokalon est la seule véritable beauté de votre visage. Essayez-la, elle embellit votre visage, agit comme un merveilleux tonique de la peau, stimulant les tissus, de façon à faire ressortir votre beauté naturelle. Essayez la Poudre Tokalon, obtenez le meilleur résultat sans satisfaction ou le remboursement de l'argent.

Passes légèrement vos doigts sur votre peau, près du nez, sur vos joues, sous votre lèvre inférieure. Votre peau est-elle veloutée, douce, lisse — ou présente-t-elle de malséantes aspérités ou rugosités ?
Ces petites aspérités que vous sentez sur votre visage — obstruées par la poudre de riz, la graisse et la poussière. Les pores obstrués, engorgés, ne peuvent respirer librement; l'oxygène, le sang, les nutriments ne peuvent pénétrer, aussi deviennent-ils fatigués et inactifs. C'est comme cela que débient les points noirs, boutons, et autres imperfections de la peau.
Se poudrer constamment le visage est l'une des principales causes de l'engorgement des pores. Les poudres de riz



PRÉPARE UN BON SOMMEIL

Etes-vous nerveux, fatigué, préoccupé ? Vous sentez-vous la tête lourde, êtes-vous courbaturé ? Prenez « ASPRO » ce soir avant de vous coucher et pour activer les effets de ce merveilleux calmant, une infusion chaude; demain vous vous réveillerez frais et dispos. Une bonne nuit est le meilleur remède à bien des maux. Pendant que vous dormirez « ASPRO » accomplira son travail salutaire sur votre organisme, détruisant les éléments germicides et épurant votre sang. L'action très douce et la pureté d'« ASPRO » en permettent sans crainte l'emploi par ceux qui doivent ménager leur cœur.

"ASPRO" convient à tous A L'ENFANT COMME AU VIEILLARD

Sommeil retrouvé
Depuis quelque temps je souffrais de névralgies qui m'empêchaient de dormir. Depuis que j'ai employé l'« ASPRO » je suis complètement soulagé et je dors parfaitement toute la nuit.
M. SIBOURN, ROUEN
A Bravelle Meuse par Bourmont (Haute-Marne)

Procure un bon sommeil
3fr. 75
7fr. 50
15fr. 00

ESSAYEZ « ASPRO » CONTRE :
GRIPPE MAUX DE TÊTE INSOMNIE NEURALGIES SCIATIQUE GOUTTE
RHUMES LUMBAGO IRRITABILITÉ FIEVRE DES FOIES NEVRITE RHUMATISMES
EMBRANLEMENT NERVEUX SUITES PERNICIEUSES D'UN ABUS D'ALCOOL TROUBLES DE LA MENSTRUATION

ASPRO

Ne crée pas d'accoutumance

Lessive Jeanne d'Arc
TOUTES LES MARQUES Erard, Pleyel, Eické, Mussard, Lary, Windsor, etc., etc.
NEUFS et OCCASIONS depuis 1.000 fr.

Bien Parfumée
Le nettoyage est un plaisir

MALADIES SECRÈTES VOIES URINAIRES IMPUSSIONS GONORRÉES
MALADIES DE LA PEAU SYPHILIS
P. LA ORANGE CAS, SPÉCIALITÉ SÉRIEUSE
M. GERRATH, 15, r. du Chemin de J. ROUEN

Automobiles
HOUSES D'AUTOS
Prix sans concurrence par système spécial. S.A.T.A., 80, rue Guisave Delory, Lille. 33.981

MARIAGE
Gomme Veuve, 45 ans, ayant veuve, désire connaître Monsieur situation en rapport. S'adresser, 63, rue de Valenciennes, MOUVAUX. 60138

Dettes
M. VOIRON Albert, mineur à Bruyères-Artois, 88, rue de Valenciennes, Lille, informe le public qu'il a été déclaré plus le reconstruit pour la dette de son épouse, née Mlle Marie-Louise VOIRON, épouse de M. VOIRON, 100, rue de Valenciennes, Lille. Reconstruit par M. VOIRON, 100, rue de Valenciennes, Lille. 60203

BREEDENE-SUR-MER (près Ostende)
LES FAUVETTES
Grand Duché de Lux. — Moeder-les-Bains

LA PANNE
Propriétaire : M. E. MOTTE, 11, Square Albert, Cuis. 5012. Pens. comp. dep. 25 francs.



Non, Merci ! je préfère BLANCO
car ma lessive me revient deux fois moins cher, mon linge est plus blanc et je gagne beaucoup de temps.

Publications légales.
DEPARTEMENT DU NORD

Ville d'Armentières
Ordonnance de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille (Nord) en date du 24 Janvier 1934 par laquelle le Tribunal de Commerce de Lille (Nord) a rendu le jugement ci-dessus en suite de la requête de la Société Anonyme des Etablissements Kuhlmann (Société Nationale de Matières Colorantes et Manufactures de Produits Chimiques du Nord), Société Anonyme, au capital de trois cent vingt millions de francs (300.000.000) (1114) huitième arrondissement, numéro onze, rue de Valenciennes, pourrues et diligences de ses Directeurs et Administrateurs domiciliés audit siège.
Ayant pour Avoué M. LEFORT.
La suite omissa comme inutile jusqu'à...
Le Ministère Public en ses conclusions, et M. LEBOUX, Juge, à ce commis, en son rapport.
Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante et un, modifiée par les lois des vingt et un Avril mil neuf cent quarante, six Novembre mil neuf cent dix-neuf et sept Juillet mil neuf cent vingt et un;
Vu la requête qui précède et par les motifs y énoncés;
Le Tribunal :
Donne acte à l'exposant de son consentement à la cession des quatre-vingt mètres carrés, seize décimètres carrés (soit m. 16 dcms) de terrain nécessaire à la réalisation de la mise à l'alignement de la rue de Dunkerque à Armentières, cadastré section 7, n. 119, mesurant six mil huit cent trente huit p. et six mille huit cent quarante p. (6.838 p. et 6.840 p.)
Commet M. LEBOUX, Juge, pour diriger les opérations du Jury appelé à fixer l'indemnité due à l'exposant.
Commet M. le Juge LONGEVILLE, pour le remplacer au besoin.
Ordonne que tous les frais seront à la charge de la Ville d'Armentières, partie exposante.
Fait et jugé, à Lille, le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, par la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Audience à laquelle étaient présents et siégeant : Messieurs BOUDRY, Président du Tribunal, Chevalier de la Légion d'Honneur; Poncellet et Leroux, Juges, en présence de M. NECTOUX, Substitut de M. le Procureur de la République, assisté de J. DAMMARETZ, greffier.
Le Président du Tribunal (s) : BOUDRY (signé) : DAMMARETZ.
Vu pour timbre et enregistré gratis à Lille le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, au greffe de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Le Reçu de l'enregistrement (signé) : RATEL.
Pour extrait de l'enregistrement : Le Greffier en Chef (signé) : DE GOUFFE.
Le Maire de la Ville d'Armentières informe les personnes intéressées que le jugement ci-dessus sera transcrit au Bureau de la Conservation des Hypothèques de Lille et que les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales doivent être inscrites dans la quinzaine de la transcription du jugement d'expropriation.
Fait en la Mairie d'Armentières, le 25 Juin 1934.
Edmond DEBRUYNE, 93180

HOTEL DES VENTES
Rue Sainte-Anne, 2, LILLE
VENTE
par autorité administrative sur saisie-exécution
le vingt-sept Juin 1934, à quatorze heures
Cette vente consiste en :
UN MOBILIER
particulier et un à usage commercial, comprenant : un buffet, une table longue, un comptoir, six tables, douze chaises, une glace, une pendule, un piano automatique, marbre « Branlin Ludgen », verreries, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le tout sera payé comptant.
Ces objets saisis à la requête de M. Pechambert, percepteur de Lille-Hellemmes, suivant procès-verbal dressé par M. Renard, agent principal de poursuites, le treize Mars 1934, 75277

DEPARTEMENT DU NORD
Ville d'Armentières
Ordonnance de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille (Nord) en date du 24 Janvier 1934 par laquelle le Tribunal de Commerce de Lille (Nord) a rendu le jugement ci-dessus en suite de la requête de la Société Anonyme des Etablissements Kuhlmann (Société Nationale de Matières Colorantes et Manufactures de Produits Chimiques du Nord), Société Anonyme, au capital de trois cent vingt millions de francs (300.000.000) (1114) huitième arrondissement, numéro onze, rue de Valenciennes, pourrues et diligences de ses Directeurs et Administrateurs domiciliés audit siège.
Ayant pour Avoué M. LEFORT.
La suite omissa comme inutile jusqu'à...
Le Ministère Public en ses conclusions, et M. LEBOUX, Juge, à ce commis, en son rapport.
Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante et un, modifiée par les lois des vingt et un Avril mil neuf cent quarante, six Novembre mil neuf cent dix-neuf et sept Juillet mil neuf cent vingt et un;
Vu la requête qui précède et par les motifs y énoncés;
Le Tribunal :
Donne acte à l'exposant de son consentement à la cession des quatre-vingt mètres carrés, seize décimètres carrés (soit m. 16 dcms) de terrain nécessaire à la réalisation de la mise à l'alignement de la rue de Dunkerque à Armentières, cadastré section 7, n. 119, mesurant six mil huit cent trente huit p. et six mille huit cent quarante p. (6.838 p. et 6.840 p.)
Commet M. LEBOUX, Juge, pour diriger les opérations du Jury appelé à fixer l'indemnité due à l'exposant.
Commet M. le Juge LONGEVILLE, pour le remplacer au besoin.
Ordonne que tous les frais seront à la charge de la Ville d'Armentières, partie exposante.
Fait et jugé, à Lille, le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, par la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Audience à laquelle étaient présents et siégeant : Messieurs BOUDRY, Président du Tribunal, Chevalier de la Légion d'Honneur; Poncellet et Leroux, Juges, en présence de M. NECTOUX, Substitut de M. le Procureur de la République, assisté de J. DAMMARETZ, greffier.
Le Président du Tribunal (s) : BOUDRY (signé) : DAMMARETZ.
Vu pour timbre et enregistré gratis à Lille le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, au greffe de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Le Reçu de l'enregistrement (signé) : RATEL.
Pour extrait de l'enregistrement : Le Greffier en Chef (signé) : DE GOUFFE.
Le Maire de la Ville d'Armentières informe les personnes intéressées que le jugement ci-dessus sera transcrit au Bureau de la Conservation des Hypothèques de Lille et que les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales doivent être inscrites dans la quinzaine de la transcription du jugement d'expropriation.
Fait en la Mairie d'Armentières, le 25 Juin 1934.
Edmond DEBRUYNE, 93180

HOTEL DES VENTES
Rue Sainte-Anne, 2, LILLE
VENTE
par autorité administrative sur saisie-exécution
le vingt-sept Juin 1934, à quatorze heures
Cette vente consiste en :
UN MOBILIER
particulier et un à usage commercial, comprenant : un buffet, une table longue, un comptoir, six tables, douze chaises, une glace, une pendule, un piano automatique, marbre « Branlin Ludgen », verreries, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le tout sera payé comptant.
Ces objets saisis à la requête de M. Pechambert, percepteur de Lille-Hellemmes, suivant procès-verbal dressé par M. Renard, agent principal de poursuites, le treize Mars 1934, 75277

DEPARTEMENT DU NORD
Ville d'Armentières
Ordonnance de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille (Nord) en date du 24 Janvier 1934 par laquelle le Tribunal de Commerce de Lille (Nord) a rendu le jugement ci-dessus en suite de la requête de la Société Anonyme des Etablissements Kuhlmann (Société Nationale de Matières Colorantes et Manufactures de Produits Chimiques du Nord), Société Anonyme, au capital de trois cent vingt millions de francs (300.000.000) (1114) huitième arrondissement, numéro onze, rue de Valenciennes, pourrues et diligences de ses Directeurs et Administrateurs domiciliés audit siège.
Ayant pour Avoué M. LEFORT.
La suite omissa comme inutile jusqu'à...
Le Ministère Public en ses conclusions, et M. LEBOUX, Juge, à ce commis, en son rapport.
Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante et un, modifiée par les lois des vingt et un Avril mil neuf cent quarante, six Novembre mil neuf cent dix-neuf et sept Juillet mil neuf cent vingt et un;
Vu la requête qui précède et par les motifs y énoncés;
Le Tribunal :
Donne acte à l'exposant de son consentement à la cession des quatre-vingt mètres carrés, seize décimètres carrés (soit m. 16 dcms) de terrain nécessaire à la réalisation de la mise à l'alignement de la rue de Dunkerque à Armentières, cadastré section 7, n. 119, mesurant six mil huit cent trente huit p. et six mille huit cent quarante p. (6.838 p. et 6.840 p.)
Commet M. LEBOUX, Juge, pour diriger les opérations du Jury appelé à fixer l'indemnité due à l'exposant.
Commet M. le Juge LONGEVILLE, pour le remplacer au besoin.
Ordonne que tous les frais seront à la charge de la Ville d'Armentières, partie exposante.
Fait et jugé, à Lille, le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, par la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Audience à laquelle étaient présents et siégeant : Messieurs BOUDRY, Président du Tribunal, Chevalier de la Légion d'Honneur; Poncellet et Leroux, Juges, en présence de M. NECTOUX, Substitut de M. le Procureur de la République, assisté de J. DAMMARETZ, greffier.
Le Président du Tribunal (s) : BOUDRY (signé) : DAMMARETZ.
Vu pour timbre et enregistré gratis à Lille le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, au greffe de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Le Reçu de l'enregistrement (signé) : RATEL.
Pour extrait de l'enregistrement : Le Greffier en Chef (signé) : DE GOUFFE.
Le Maire de la Ville d'Armentières informe les personnes intéressées que le jugement ci-dessus sera transcrit au Bureau de la Conservation des Hypothèques de Lille et que les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales doivent être inscrites dans la quinzaine de la transcription du jugement d'expropriation.
Fait en la Mairie d'Armentières, le 25 Juin 1934.
Edmond DEBRUYNE, 93180

HOTEL DES VENTES
Rue Sainte-Anne, 2, LILLE
VENTE
par autorité administrative sur saisie-exécution
le vingt-sept Juin 1934, à quatorze heures
Cette vente consiste en :
UN MOBILIER
particulier et un à usage commercial, comprenant : un buffet, une table longue, un comptoir, six tables, douze chaises, une glace, une pendule, un piano automatique, marbre « Branlin Ludgen », verreries, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le tout sera payé comptant.
Ces objets saisis à la requête de M. Pechambert, percepteur de Lille-Hellemmes, suivant procès-verbal dressé par M. Renard, agent principal de poursuites, le treize Mars 1934, 75277

DEPARTEMENT DU NORD
Ville d'Armentières
Ordonnance de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille (Nord) en date du 24 Janvier 1934 par laquelle le Tribunal de Commerce de Lille (Nord) a rendu le jugement ci-dessus en suite de la requête de la Société Anonyme des Etablissements Kuhlmann (Société Nationale de Matières Colorantes et Manufactures de Produits Chimiques du Nord), Société Anonyme, au capital de trois cent vingt millions de francs (300.000.000) (1114) huitième arrondissement, numéro onze, rue de Valenciennes, pourrues et diligences de ses Directeurs et Administrateurs domiciliés audit siège.
Ayant pour Avoué M. LEFORT.
La suite omissa comme inutile jusqu'à...
Le Ministère Public en ses conclusions, et M. LEBOUX, Juge, à ce commis, en son rapport.
Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante et un, modifiée par les lois des vingt et un Avril mil neuf cent quarante, six Novembre mil neuf cent dix-neuf et sept Juillet mil neuf cent vingt et un;
Vu la requête qui précède et par les motifs y énoncés;
Le Tribunal :
Donne acte à l'exposant de son consentement à la cession des quatre-vingt mètres carrés, seize décimètres carrés (soit m. 16 dcms) de terrain nécessaire à la réalisation de la mise à l'alignement de la rue de Dunkerque à Armentières, cadastré section 7, n. 119, mesurant six mil huit cent trente huit p. et six mille huit cent quarante p. (6.838 p. et 6.840 p.)
Commet M. LEBOUX, Juge, pour diriger les opérations du Jury appelé à fixer l'indemnité due à l'exposant.
Commet M. le Juge LONGEVILLE, pour le remplacer au besoin.
Ordonne que tous les frais seront à la charge de la Ville d'Armentières, partie exposante.
Fait et jugé, à Lille, le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, par la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Audience à laquelle étaient présents et siégeant : Messieurs BOUDRY, Président du Tribunal, Chevalier de la Légion d'Honneur; Poncellet et Leroux, Juges, en présence de M. NECTOUX, Substitut de M. le Procureur de la République, assisté de J. DAMMARETZ, greffier.
Le Président du Tribunal (s) : BOUDRY (signé) : DAMMARETZ.
Vu pour timbre et enregistré gratis à Lille le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, au greffe de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Le Reçu de l'enregistrement (signé) : RATEL.
Pour extrait de l'enregistrement : Le Greffier en Chef (signé) : DE GOUFFE.
Le Maire de la Ville d'Armentières informe les personnes intéressées que le jugement ci-dessus sera transcrit au Bureau de la Conservation des Hypothèques de Lille et que les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales doivent être inscrites dans la quinzaine de la transcription du jugement d'expropriation.
Fait en la Mairie d'Armentières, le 25 Juin 1934.
Edmond DEBRUYNE, 93180

HOTEL DES VENTES
Rue Sainte-Anne, 2, LILLE
VENTE
par autorité administrative sur saisie-exécution
le vingt-sept Juin 1934, à quatorze heures
Cette vente consiste en :
UN MOBILIER
particulier et un à usage commercial, comprenant : un buffet, une table longue, un comptoir, six tables, douze chaises, une glace, une pendule, un piano automatique, marbre « Branlin Ludgen », verreries, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le tout sera payé comptant.
Ces objets saisis à la requête de M. Pechambert, percepteur de Lille-Hellemmes, suivant procès-verbal dressé par M. Renard, agent principal de poursuites, le treize Mars 1934, 75277

DEPARTEMENT DU NORD
Ville d'Armentières
Ordonnance de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille (Nord) en date du 24 Janvier 1934 par laquelle le Tribunal de Commerce de Lille (Nord) a rendu le jugement ci-dessus en suite de la requête de la Société Anonyme des Etablissements Kuhlmann (Société Nationale de Matières Colorantes et Manufactures de Produits Chimiques du Nord), Société Anonyme, au capital de trois cent vingt millions de francs (300.000.000) (1114) huitième arrondissement, numéro onze, rue de Valenciennes, pourrues et diligences de ses Directeurs et Administrateurs domiciliés audit siège.
Ayant pour Avoué M. LEFORT.
La suite omissa comme inutile jusqu'à...
Le Ministère Public en ses conclusions, et M. LEBOUX, Juge, à ce commis, en son rapport.
Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante et un, modifiée par les lois des vingt et un Avril mil neuf cent quarante, six Novembre mil neuf cent dix-neuf et sept Juillet mil neuf cent vingt et un;
Vu la requête qui précède et par les motifs y énoncés;
Le Tribunal :
Donne acte à l'exposant de son consentement à la cession des quatre-vingt mètres carrés, seize décimètres carrés (soit m. 16 dcms) de terrain nécessaire à la réalisation de la mise à l'alignement de la rue de Dunkerque à Armentières, cadastré section 7, n. 119, mesurant six mil huit cent trente huit p. et six mille huit cent quarante p. (6.838 p. et 6.840 p.)
Commet M. LEBOUX, Juge, pour diriger les opérations du Jury appelé à fixer l'indemnité due à l'exposant.
Commet M. le Juge LONGEVILLE, pour le remplacer au besoin.
Ordonne que tous les frais seront à la charge de la Ville d'Armentières, partie exposante.
Fait et jugé, à Lille, le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, par la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Audience à laquelle étaient présents et siégeant : Messieurs BOUDRY, Président du Tribunal, Chevalier de la Légion d'Honneur; Poncellet et Leroux, Juges, en présence de M. NECTOUX, Substitut de M. le Procureur de la République, assisté de J. DAMMARETZ, greffier.
Le Président du Tribunal (s) : BOUDRY (signé) : DAMMARETZ.
Vu pour timbre et enregistré gratis à Lille le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, au greffe de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Le Reçu de l'enregistrement (signé) : RATEL.
Pour extrait de l'enregistrement : Le Greffier en Chef (signé) : DE GOUFFE.
Le Maire de la Ville d'Armentières informe les personnes intéressées que le jugement ci-dessus sera transcrit au Bureau de la Conservation des Hypothèques de Lille et que les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales doivent être inscrites dans la quinzaine de la transcription du jugement d'expropriation.
Fait en la Mairie d'Armentières, le 25 Juin 1934.
Edmond DEBRUYNE, 93180

HOTEL DES VENTES
Rue Sainte-Anne, 2, LILLE
VENTE
par autorité administrative sur saisie-exécution
le vingt-sept Juin 1934, à quatorze heures
Cette vente consiste en :
UN MOBILIER
particulier et un à usage commercial, comprenant : un buffet, une table longue, un comptoir, six tables, douze chaises, une glace, une pendule, un piano automatique, marbre « Branlin Ludgen », verreries, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le tout sera payé comptant.
Ces objets saisis à la requête de M. Pechambert, percepteur de Lille-Hellemmes, suivant procès-verbal dressé par M. Renard, agent principal de poursuites, le treize Mars 1934, 75277

DEPARTEMENT DU NORD
Ville d'Armentières
Ordonnance de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille (Nord) en date du 24 Janvier 1934 par laquelle le Tribunal de Commerce de Lille (Nord) a rendu le jugement ci-dessus en suite de la requête de la Société Anonyme des Etablissements Kuhlmann (Société Nationale de Matières Colorantes et Manufactures de Produits Chimiques du Nord), Société Anonyme, au capital de trois cent vingt millions de francs (300.000.000) (1114) huitième arrondissement, numéro onze, rue de Valenciennes, pourrues et diligences de ses Directeurs et Administrateurs domiciliés audit siège.
Ayant pour Avoué M. LEFORT.
La suite omissa comme inutile jusqu'à...
Le Ministère Public en ses conclusions, et M. LEBOUX, Juge, à ce commis, en son rapport.
Vu la loi du trois mai mil huit cent quarante et un, modifiée par les lois des vingt et un Avril mil neuf cent quarante, six Novembre mil neuf cent dix-neuf et sept Juillet mil neuf cent vingt et un;
Vu la requête qui précède et par les motifs y énoncés;
Le Tribunal :
Donne acte à l'exposant de son consentement à la cession des quatre-vingt mètres carrés, seize décimètres carrés (soit m. 16 dcms) de terrain nécessaire à la réalisation de la mise à l'alignement de la rue de Dunkerque à Armentières, cadastré section 7, n. 119, mesurant six mil huit cent trente huit p. et six mille huit cent quarante p. (6.838 p. et 6.840 p.)
Commet M. LEBOUX, Juge, pour diriger les opérations du Jury appelé à fixer l'indemnité due à l'exposant.
Commet M. le Juge LONGEVILLE, pour le remplacer au besoin.
Ordonne que tous les frais seront à la charge de la Ville d'Armentières, partie exposante.
Fait et jugé, à Lille, le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, par la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Audience à laquelle étaient présents et siégeant : Messieurs BOUDRY, Président du Tribunal, Chevalier de la Légion d'Honneur; Poncellet et Leroux, Juges, en présence de M. NECTOUX, Substitut de M. le Procureur de la République, assisté de J. DAMMARETZ, greffier.
Le Président du Tribunal (s) : BOUDRY (signé) : DAMMARETZ.
Vu pour timbre et enregistré gratis à Lille le quatre Janvier mil neuf cent trente-trois, au greffe de la Chambre de Commerce et de Navigation de Lille, première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord.
Le Reçu de l'enregistrement (signé) : RATEL.
Pour extrait de l'enregistrement : Le Greffier en Chef (signé) : DE GOUFFE.
Le Maire de la Ville d'Armentières informe les personnes intéressées que le jugement ci-dessus sera transcrit au Bureau de la Conservation des Hypothèques de Lille et que les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales doivent être inscrites dans la quinzaine de la transcription du jugement d'expropriation.
Fait en la Mairie d'Armentières, le 25 Juin 1934.
Edmond DEBRUYNE, 93180

CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE TABACS DE TOURNAI
Premier Avis
Par acte n. 2. p. enregistré à Tournai, le 23 Juin 1934, Folio 85, Case 16, Monsieur et Madame VERSCHLIEDEN-HELLEMONT ont cédé à Monsieur et Madame WALLAYS-HELLEMONT, le fonds de commerce de cafés-tabacs qu'ils exploitent à Tournai, 110, rue de Mouvaux.
Oppositions au siège du Tribunal de Commerce de Tournai, le 23 Juin 1934, à 10 heures.
Ou aux bureaux de :
"NÉGOCIA"
7, rue des Ponts-de-Comines, 7 LILLE. 54100

"NÉGOCIA"
7, rue des Ponts-de-Comines, 7 LILLE. 54100
Premier Avis
Par acte n. 2. p. en date à Lille du 23 Juin 1934, enregistré à Lille, le 23 Juin 1934, Folio 2, Case 57, ira épouse de DELINE, demeurant à Lille, place de la République, n. 10, ont vendu à Madame TIERS-DU CARNE, la licence de débit de boissons alcooliques qu'elle exploite à Lille, 10, place de l'Arbonnois.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours qui suivront le second avis, en les Bureaux de :
Brasserie « La Sarrasine » 236, rue Sadi-Carno, Hellemmes.
Ou aux bureaux de :
"NÉGOCIA"
7, rue des Ponts-de-Comines, 7 LILLE. 54100

Vente, Achat et Location d'Immeubles
Maison à louer 250 fr. p. mois, 15, rue des Ecoles, à Thumessy. 75275

Offres d'emplois
REPRÉSENTANTS ET EMPLOYÉS
demandé par Direct. des Oeuvres Parisiennes, 10, rue de Valenciennes, Paris, 10. Bel. st. sur, 3. 500 par mois. Bel. loqem. Ec. 28, r. de Turbigo, 10337

DIVERS
EMPLOIS COLONIAUX
Civils et Etat. Guida officielle 1934. Liste pratique des postes. Ed. Wilson, Montrouville (Seine). 9000

SI VOUS CHERCHEZ
un emploi aux Colonies, écrivez à M. Wilson, 10, rue de Valenciennes, Paris (2e). 9000

Cessions
CESSIONS
GARINET DE CONFIANCE
PAUL MARTINOT
Ex-Command. de brig. de gén. 26, r. des Arts, Lille. Tél. 539.61. 47.506

HOTEL DES VENTES
Rue Sainte-Anne, 2, LILLE
VENTE
par autorité administrative sur saisie-exécution
le vingt-sept Juin 1934, à quatorze heures
Cette vente consiste en :
UN MOBILIER
particulier et un à usage commercial, comprenant : un buffet, une table longue, un comptoir, six tables, douze chaises, une glace, une pendule, un piano automatique, marbre « Branlin Ludgen », verreries, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le tout sera payé comptant.
Ces objets saisis à la requête de M. Pechambert, percepteur de Lille-Hellemmes, suivant procès-verbal dressé par M. Renard, agent principal de poursuites, le treize Mars 1934, 75277

ÉPICERIE - BUVETTE
Ban quartier amarré par la Ville, 21, rue de Valenciennes, Lille. Beau matériel, beau local, beau matériel, machine à comp. le tout à louer. Occasion rare. 5000

Gaston MOREL
11, rue de Bourgogne, LILLE. 55.502

Libres de Brasseurs CAFÉS A LOUER
r. d'Armenian, 4, et place Saini-André, 4, Lille. Sadr. r. Camartin, 26, LILLE. 75374

CAFÉ
A Lille, toujours tenu dans bonne famille,oyer et frais réduits. 2 hectares et demi la semaine, très beau matériel, façade moderne. Occasion à saisir, pour 30.000 comptant. 10000

Gaston MOREL
11, rue de Bourgogne, LILLE. 55.502

CAFÉ - TABAC
Libre de tous fournisseurs
Tabac 480.000
Timbres 373.000
Jouets 40.000
Divers 40.000
Bureaux 110.000
Total 1.423.000
Install. moderne. Occasion rare. Prix demandé : 200.000 fr. Comptant 150.000 fr.

CAFÉ - CIVETTE
de 150.000 fr.
de bénéfices net
Prix 400.000 francs

CAFÉ - TABAC
à 50 km. de Lille
centre malin. Belle installation. Salle de billard, Ping-pong. 40.000 francs
20.000 francs comptant.
à saisir.
Renseignements gratuits, sans aucun engagement. Références 30 ans.
Maurice LEBREYRE et Cie
26, rue de Valenciennes, à Lille 55113

CINÉMA PARLANT
Avec Immeuble Neuf
Banlieue de Lille. Terrain 30 a. Affaire bien connue. Raison 250.000 fr. LE TOUÏ 125.000 fr. (Facilité) Renseignements gratuits. Voir Cordonnier et Bouriez 2, rue Saint-Genois, LILLE. 45514

Crémérie - Primeurs
LILLE. BEAU LOGEMENT. Peu de loyer. AFF. 400 PAR MOIS. 10.000 FR. COMP. Cordonnier et Bouriez 2, rue Saint-Genois, LILLE. 45515

"NÉGOCIA"
7, rue des Ponts-de-Comines, 7 LILLE. 54100
Premier Avis
Par acte n. 2. p. en date à Lille du 23 Juin 1934, enregistré à Lille, le 23 Juin 1934, Folio 2, Case 57, ira épouse de DELINE, demeurant à Lille, place de la République, n. 10, ont vendu à Madame TIERS-DU CARNE, la licence de débit de boissons alcooliques qu'elle exploite à Lille, 10, place de l'Arbonnois.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours qui suivront le second avis, en les Bureaux de :
Brasserie « La Sarrasine » 236, rue Sadi-Carno, Hellemmes.
Ou aux bureaux de :
"NÉGOCIA"
7, rue des Ponts-de-Comines, 7 LILLE. 54100

Vente, Achat et Location d'Immeubles
Maison à louer 250 fr. p. mois, 15, rue des Ecoles, à Thumessy. 75275

Offres d'emplois
REPRÉSENTANTS ET EMPLOYÉS
demandé par Direct. des Oeuvres Parisiennes, 10, rue de Valenciennes, Paris, 10. Bel. st. sur, 3. 500 par mois. Bel. loqem. Ec. 28, r. de Turbigo, 10337

DIVERS
EMPLOIS COLONIAUX
Civils et Etat. Guida officielle 1934. Liste pratique des postes. Ed. Wilson, Montrouville (Seine). 9000

SI VOUS CHERCHEZ
un emploi aux Colonies, écrivez à M. Wilson, 10, rue de Valenciennes, Paris (2e). 9000

Cessions
CESSIONS
GARINET DE CONFIANCE
PAUL MARTINOT
Ex-Command. de brig. de gén. 26, r. des Arts, Lille. Tél. 539.61. 47.506

HOTEL DES VENTES
Rue Sainte-Anne, 2, LILLE
VENTE
par autorité administrative sur saisie-exécution
le vingt-sept Juin 1934, à quatorze heures
Cette vente consiste en :
UN MOBILIER
particulier et un à usage commercial, comprenant : un buffet, une table longue, un comptoir, six tables, douze chaises, une glace, une pendule, un piano automatique, marbre « Branlin Ludgen », verreries, et autres objets qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur.
Le tout sera payé comptant.
Ces objets saisis à la requête de M. Pechambert, percepteur de Lille-Hellemmes, suivant procès-verbal dressé par M. Renard, agent principal de poursuites, le treize Mars 1934, 75277

ÉPICERIE - BUVETTE
Ban quartier amarré par la Ville, 21, rue de Valenciennes, Lille. Beau matériel, beau local, beau matériel, machine à comp. le tout à louer. Occasion rare. 5000

<